***Mairie de Cuissai***

# COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

## *RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS*

***N°2014-08***

***PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2014***

# *SOMMAIRE*

## *ARRÊTÉS*

| | |
|---|---|
| **SA/ARCUA2014-54** | **ASSEMBLEES –** Délégation d'une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents – Développement de l'enseignement supérieur - Monsieur Pascal DEVIENNE – Vice-Président |
| **SA/ARCUA2014-55** | **ASSEMBLEES** – Désignation du représentant du Président pour siéger ai sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Orne pour examiner le projet d'extension de l'ensemble commercial « Les Portes de Bretagne » à Condé sur Sarthe le 12 décembre 2014 – M. Emmanuel DARCISSAC – 2ème Vice-Président |

## *DÉCISION*

| | |
|---|---|
| **AJ/DECCUA2014-11** | **CONTENTIEUX** – Décision d'ester en Justice – Affaire LE BAS – Désignation d'un avocat |

## *DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 NOVEMBRE 2014*

| | |
|---|---|
| **20141120-001** | **FINANCES** Débat d'orientations budgétaires 2015 |
| **20141120-002** | **FINANCES** Indemnité de conseil au Trésorier Principal |
| **20141120-003** | **FINANCES** Budget annexe Transports Urbains - Décision modificative n°2 |
| **20141120-004** | **MARCHES PUBLICS** Prestations de maintenance des ascenseurs et monte-charges - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 1 |
| **20141120-005** | **MARCHES PUBLICS** Zone d'activités de Valframbert - Avenant N° 2 au marché 201 1/71C modifiant les montants de la tranche ferme du lot n° 4 "espaces verts et clôtures" et de la tranche conditionnelle n°5 avec la Société Sparfel Normandie |
| **20141120-006** | **GESTION IMMOBILIERE** Régularisation foncière - Cession à la Commune de Valframbert |
| **20141120-007** | **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL** Conventions de financement des classes à horaires aménagés musique entre la Communauté Urbaine d'Alençon, le Conseil Général de l'Orne et les collèges Jean Racine et Louise Michel |
| **20141120-008** | **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL** Mise en place d'un atelier musique et handicap avec le collège Saint Exupéry |

| | |
|---|---|
| **20141120-009** | **DECHETS MENAGERS** Marchés n° 2010-91C - 2010-92C - 2010-93C concernant la collecte des déchets ménagers - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les avenants relatifs à la modification de l'indice de révision de prix |
| **20141120-010** | **DECHETS MENAGERS** Marchés n° 2013/27C - 2013/28C - 2013/29C concernant la maintenance et le lavage des bacs et conteneurs aériens et enterrés - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les avenants relatifs à la modification de l'article 8.2.2 des Cahiers des Clauses Administratives Particulières |
| **20141120-011** | **DECHETS MENAGERS** Marché n°2012/79 C - Fourniture de bacs roulants et de pièces détachées - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1 concernant la modification du bordereau des prix |
| **20141120-012** | **TRANSPORTS URBAINS** Convention de Délégation de Service Public des Transports Urbains - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°10 |
| **20141120-013** | **RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT** Délégation de Service Public de l'eau potable - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°4 au contrat d'affermage |
| **20141120-014** | **RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT** Délégation de Service Public de l'assainissement collectif - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°7 au contrat d'affermage |
| **20141120-015** | **RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT** Tarifs pour la réalisation du diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif dans le périmètre du zonage d'assainissement collectif |
| **20141120-016** | **BATIMENTS** Marché relatif au contrôle périodique et à la maintenance des extincteurs ainsi que la fourniture d'appareils neufs et de supports de signalisation intérieure - Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville d'Alençon - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché |
| **20141120-017** | **PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs |
| **20141120-018** | **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** Remplacement et évolution du cœur de réseau de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon - Création d'un groupement de commande |
| **20141120-019** | **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** Conventions de mise à disposition de fourreaux avec maintenance des infrastructures télécoms |
| | **INFORMATIONS**<br><br>Appels à projets :<br>* Territoire à énergie positive<br>* Territoire « Zéro gaspillage – Zéro déchet » |

REPUBLIQUE FRANÇAISE - ORNE - COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

**ARRÊTÉ DU PRESIDENT**

*Département des Ressources Internes et Moyens*
*Direction de la Réglementation*
*Service des Assemblées*

***SA/ARCUA2014-54***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES**

**COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON**

**Délégation d'une partie des fonctions du Président à Monsieur Pascal DEVIENNE – Vice-Président**

## *LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,*

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
**VU** les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par laquelle le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,
**VU** la délibération du 30 avril 2014 par laquelle le Conseil de Communauté a délégué au Président pour la durée de son mandat certaines des attributions figurant à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
**VU** l'arrêté SA/ARCUA2014-03 attribuant la délégation « Finances » à Monsieur Pascal DEVIENNE, 3ème Vice-Président,
**CONSIDERANT** que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner une nouvelle délégation à ce Vice-Président,

## ARRÊTE

**Article 1er** – L'arrêté n° SA/ARCUA2014-03 est complété comme suit : est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) intéressant la Communauté Urbaine à **Monsieur Pascal DEVIENNE – 3ème Vice-Président** :

| ATTRIBUTIONS | SIGNATURE |
|---|---|
| *Développement de l'enseignement supérieur* | |

**Article 2** – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Président, en cas d'absence ou d'empêchement du Vice-Président susmentionné, selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Emmanuel DARCISSAC -** (2ème Vice-Président)

| ATTRIBUTIONS | SIGNATURE |
|---|---|
| *Développement de l'enseignement supérieur* | |

**Article 3** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Alençon, le - 1 DEC. 2014

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

**Le Président de la Communauté urbaine,**

Communauté Urbaine Alençon

PREFECTURE DE L'ORNE - 2 DEC. 2014

**Joaquim PUEYO**
**Député-Maire d'Alençon**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **ORNE** **COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON**

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

*Département des Ressources Internes & Moyens*
*Direction de la Réglementation*
*Service des Assemblées*

*Nbr/*
***SA/ARCUA2014-55***

**REPRESENTATION**
**Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Orne du 12 décembre 2014 relative à l'examen des deux projets d'extension de l'ensemble commercial « Les Portes de Bretagne » à Condé sur Sarthe – Désignation du représentant du Président – M. Emmanuel DARCISSAC – 2ème Vice-Président**

***LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,***

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-9, L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-25,

**VU** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment les articles 102 et 105,

**VU** le décret n°2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial,

**VU** les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 instituant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Orne,

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 avril 2012 portant renouvellement des personnalités qualifiées pour siéger à la CDAC de l'Orne,

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 mars 2014 portant renouvellement des personnalités qualifiées du collège « consommation » de la CDAC de l'Orne,

**VU** l'arrêté préfectoral n° NOR 1122-14-20037 du 21 novembre 2014 portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial appelée à siéger sur les deux demandes relatives aux deux projets d'extension de l'ensemble commercial « Les Portes de Bretagne » à Condé sur Sarthe (61250),

## ARRÊTE

**Article 1er** : **Monsieur Emmanuel DARCISSAC, 2ème Vice-Président,** est désigné en qualité de **représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon** pour siéger au sein de **la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Orne** qui se réunira le 12 décembre 2014 à 10 h 00 sur les deux demandes relatives aux deux projets d'extension de l'ensemble commercial « Les Portes de Bretagne » à Condé-sur-Sarthe (61250).

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Orne, ainsi qu'à l'intéressé.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Alençon, le - 8 DEC. 2014

Reçu en Préfecture le :

**Le Président de la Communauté Urbaine,**

Affiché le :

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE :
- 9 DEC. 2014

**Joaquim PUEYO**
**Député-Maire d'Alençon**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

## *DÉCISION*

**AJ/DECCUA2014-11**

## CONTENTIEUX

**DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE –AFFAIRE LE BAS – DÉSIGNATION D'UN AVOCAT**

**DÉCIDE**

**Article 1er** – Mandat est donné à Maître Bosquet afin d'assurer la défense des intérêts de la communauté urbaine d'Alençon devant le tribunal administratif de Caen dans le contentieux qui l'oppose à M. Le Bas, tant pour la procédure en référé-suspension que pour la procédure en annulation du permis de construire délivré à la Communauté urbaine d'Alençon.

**Article 2 -** Le montant de la dépense correspondante sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2014, sous l'imputation 011-020-6227.

**Reçue en Préfecture le : 22/09/2014**

## *DÉLIBÉRATIONS*

**N° 20141120-001**

## FINANCES

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015**

Première étape du cycle budgétaire annuel, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour objectif de présenter au Conseil de Communauté les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités.

Avant d'aborder concrètement les grandes orientations qui président à l'élaboration de ce document, il est indispensable de replacer le débat dans son contexte national. La réduction du déficit structurel par la maîtrise de la dépense publique se traduira ainsi par un plan d'économies sur 3 ans (de 2015 à 2017), de 50 milliards d'euros (Md€), dont 21 milliards l'an prochain.

Les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales diminueront ainsi de 11 milliards d'euros au cours des trois prochaines années, à un rythme régulier de 3,7 milliards d'euros par an. La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales en 2015 sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement, conformément aux modalités de répartition arrêtées par le Parlement en 2014, et ce dans l'attente de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en préparation pour 2016. Ainsi, les Régions contribueront à hauteur de 12%, soit 451 millions d'euros (M€), les Départements pour 31%, soit 1,148 Md€, et l'ensemble du bloc communal à hauteur de 56%, soit 2,071 Md€.

Cette contribution des collectivités territoriales, à l'effort de redressement des finances publiques, s'accompagnera d'un renforcement substantiel de la péréquation, les collectivités les plus riches venant soutenir les plus pauvres. Ainsi, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) progressera de 210 M€ entre 2014 et 2015, ce qui représente une hausse de 36%.

La Communauté Urbaine d'Alençon s'inscrira ainsi en 2015 dans le cadre de cette politique de soutien à la croissance, à l'emploi et à la solidarité. Elle devra se préparer à supporter cet effort national au travers d'une démarche toujours plus rigoureuse de sa gestion, en privilégiant l'efficience de ses services publics et en recherchant systématiquement les économies de moyens et l'optimisation des ressources.

La préparation et les orientations budgétaires 2015 :

➢ *Dépenses de fonctionnement*

- Charges à caractère général (chapitre 011) :

Avec une augmentation inférieure à 0,7%, les charges à caractère général seront maîtrisées. La prévision budgétaire au titre de ce chapitre est évaluée à 12,8 M€ en 2015.

- Charges de personnel (chapitre 012) :

L'évolution des charges de personnel dans le cadre du prochain budget primitif sera de l'ordre de 4,47%, en intégrant :

- l'ouverture du Pôle Petite Enfance de Courteille : 313 000 € (hors cofinancement Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la Prestation de Service Unique et Contrat Enfance Jeunesse),
- le transfert de compétence « Politique de la Ville », évalué à 135 000 €,

Hors création du PPE et transfert de compétence, l'évolution de la masse salariale sera contenue à 2,4% l'an prochain.

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Les charges relatives à ce chapitre seront stables par rapport à 2014, et évaluées à 4,2 M€.

- Charges financières (chapitre 66) :

Le montant des intérêts de la dette, hors Intérêts Courus Non Échus (ICNE) diminuera de 31 000€ par rapport au BP 2014, pour atteindre 637 000 €.

- Atténuation de produits (chapitre 014) :

Ce chapitre, qui comprend principalement le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 2,6 M€ et l'attribution de compensation versée aux communes pour 8,1 M€ est évalué à 10,6 M€.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre du BP 2015 seront évaluées à **50,9 M€**, en hausse de 1,8% par rapport au BP 2014.

➢ *Recettes de fonctionnement*

- Produits des services (chapitre 70) :

Les recettes provenant de ce chapitre seront évaluées à 11,3 M€ en 2015, soit une prévision stable par rapport à l'an dernier.

- Impôts et taxes (chapitre 73) :

Les recettes fiscales sont pour leur part évaluées à 27,3 M€, en hausse de 0,2% par rapport au précédent BP,

Le projet de budget 2015 est bâti à taux constants (hors communes en phase de lissage des taux), et sur une hypothèse de revalorisation des bases inférieure à 0,5%.

- Dotations et participations (chapitre 74) :

La baisse de la dotation forfaitaire de la Communauté Urbaine est estimée à 1 million d'euros l'an prochain. La montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), et la participation de la CAF au fonctionnement du Pôle Petite Enfance ne compensant que partiellement cette diminution, ce chapitre devrait subir une perte de ressources de 400 000 € environ, soit une baisse de 3,4% par rapport à 2014.

- Autres recettes (chapitres 75, 76) :

L'évaluation des ressources de ces chapitres devrait être stable par rapport au BP 2014, pour atteindre 850 000 € environ.

Au global, les recettes réelles de fonctionnement seront évaluées à **51,9 M€**, soit une baisse de 0,8% par rapport au budget primitif 2014.

➢ *La capacité d'autofinancement*

Le niveau d'épargne brute devrait ainsi être de l'ordre de 1 million d'euros l'an prochain. L'épargne nette, après remboursement du capital de dette évalué à 800 000 €, devrait ainsi s'élever à près de 200 000 €.

Compte tenu de la prévision du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de 480 000 €, de taxe d'aménagement de 350 000 € (dont 50% reversée aux communes), d'un emprunt d'équilibre de 700 000 €, et d'un fonds de concours de 400 000 € attribué par la Ville d'Alençon afin de soutenir l'investissement communautaire, la capacité d'investissement peut être estimée à 2,1 M€.

➢ *Les principaux investissements 2015*

Faisant suite au transfert de compétence « Éclairage public », une enveloppe de 1,5 M€ de travaux sera prévue au titre de l'exercice 2015.

L'ensemble des autres investissements devra par ailleurs s'inscrire dans une enveloppe budgétaire similaire, de l'ordre de 600 000€.

Telles sont les orientations budgétaires qui vous sont proposées dans le cadre de la préparation du budget primitif 2015.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré :

➢ **PREND ACTE** des Orientations Budgétaires 2015, telles que présentées.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-002**

## FINANCES

**INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCORDE** l'attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Jean CARMONA, Trésorier Principal, au taux de 10%, sachant que les crédits sont inscrits au chapitre 011-020-6225 du budget,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossie

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-003**

## FINANCES

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCEPTE** la Décision Modificative n°2 de 2014 du Budget des Transports Urbains, telle que présentée ci-après :

## FONCTIONNEMENT

- **LES DÉPENSES**

| | |
|---|---|
| 011 – 611.0 : Audit sur la DSP des Transports Urbains<br>65 – 651 : Contribution forfaitaire | 23 000,00 €<br>-23 000,00 € |
| **TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** | **0,00 €** |

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 01/12/2014**

**N° 20141120-004**

## MARCHES PUBLICS

**PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 1**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2013/07C ayant pour objet de corriger l'erreur sur la page 5 de l'acte d'engagement.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-005**

## MARCHES PUBLICS

**ZONE D'ACTIVITÉS DE VALFRAMBERT - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ 2011/71C MODIFIANT LES MONTANTS DE LA TRANCHE FERME DU LOT N° 4 "ESPACES VERTS ET CLÔTURES" ET DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE N°5 AVEC LA SOCIÉTÉ SPARFEL NORMANDIE**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- un avenant n° 2 au marché n° 2011/71C – Travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de Valframbert – Lot n° 4 «Espaces Verts et clôtures » avec la Société SPARFEL NORMANDIE, cet avenant ayant pour objet de corriger les erreurs de montant de l'avenant n° 1 comme suit :

  - montant de la tranche ferme : 364 174,80 € HT,
  - montant de la tanche conditionnelle : 35 076,82 € HT,

- tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 011-605.906 du budget.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-006**

## GESTION IMMOBILIERE

**RÉGULARISATION FONCIÈRE - CESSION À LA COMMUNE DE VALFRAMBERT**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE :**

  - la cession des parcelles AA n°$^{s}$ 6, 7, 21, 22 ,27, 28, 68 et 69 sises à Valframbert, au profit de la commune de Valframbert, au prix de 1 €, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur,

  - Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 26/11/2014**

**N° 20141120-007**

## CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

**CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE ET LES COLLÈGES JEAN RACINE ET LOUISE MICHEL**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE,** dans le cadre du financement des CHAM, les conventions entre la Communauté Urbaine d'Alençon, le Conseil Général de l'Orne et les collèges Jean Racine et Louise Michel, telles que proposées,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 26/11/2014**

**N° 20141120-008**

## CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

**MISE EN PLACE D'UN ATELIER MUSIQUE ET HANDICAP AVEC LE COLLÈGE SAINT EXUPÉRY**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'atelier musique et handicap en partenariat avec le collège Saint Exupéry à compter de janvier 2015, ainsi que les termes de la convention telle que proposée,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 26/11/2014**

**N° 20141120-009**

## DECHETS MENAGERS

**MARCHÉS N° 2010-91C - 2010-92C - 2010-93C CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES AVENANTS RELATIFS À LA MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉVISION DE PRIX**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - l'avenant n°5 au marché 2010-91C passé avec la société SNN pour les prestations de collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté Urbaine – lot n°1 : collecte en porte à porte et collecte en apport volontaire des ordures ménagères,
  - l'avenant n° 3 au marché2010-92C passé avec la société SEP pour les prestations de collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté Urbaine – lot n°2 : collecte en apport volontaire des conteneurs aériens de la collecte sélective et du verre, stockage du verre et chargement sur les camions du repreneur,
  - l'avenant n°2 au marché 2010-93C passé avec la société SEP pour les prestations de collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté Urbaine – lot n°3 : encombrants,

ces avenants ayant pour objet d'officialiser l'application de l'indice F291016 base 100, 2005.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-010**

## DECHETS MENAGERS

**MARCHÉS N° 2013/27C - 2013/28C - 2013/29C CONCERNANT LA MAINTENANCE ET LE LAVAGE DES BACS ET CONTENEURS AÉRIENS ET ENTERRÉS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES AVENANTS RELATIFS À LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.2.2 DES CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - l'avenant n°1 au marché 2013-27C passé avec la société TS-COM pour les prestations de maintenance et lavage des bacs roulants et conteneurs aériens et enterrés des déchets ménagers de la CUA – lot n°1 : lavage des conteneurs aériens,
  - l'avenant n°1 au marché 2013-28C passé avec la société SEP pour les prestations de maintenance et lavage des bacs roulants et conteneurs aériens et enterrés des déchets ménagers de la CUA – lots n°2, 4 et 5 : maintenance des bacs roulants, conteneurs aériens et enterrés,
  - l'avenant n°1 au marché 2013-29C passé avec la société ANCO pour les prestations de maintenance et lavage des bacs roulants et conteneurs aériens et enterrés des déchets ménagers de la CUA – lot n°3 : lavage des bacs roulants,

ces avenants ayant pour objet de modifier l'article 8.2.2 des CCAP comme indiqués ci-dessus.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-011**

## DECHETS MENAGERS

**MARCHÉ N°2012/79 C - FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET DE PIÈCES DÉTACHÉES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°1 CONCERNANT LA MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n°1 au marché 2012/79C passé avec la société CONTENUR pour la fourniture de bacs roulants et pièces détachées ; cet avenant ayant pour objet d'apporter des modifications au bordereau des prix initial.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-012**

## TRANSPORTS URBAINS

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°10**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer **:**

  - l'avenant n° 10 à la convention de délégation de service public des transports urbains ayant pour objet :

    - d'intégrer les circuits RPI sur les communes de Lonrai et la Ferrière-Bochard, les mercredis matins et midis (hors vacances scolaires),
    - d'assurer la desserte minimale des CFA par un aller-retour hebdomadaire (du lundi au vendredi toute l'année, sauf juillet et août) depuis la gare SNCF,
    - d'assurer la desserte de l'ADAPEI de Valframbert,
    - de pérenniser la ligne 1 du dimanche matin,

  - tous documents utiles à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 01/12/2014**

**N° 20141120-013**

## RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°4 AU CONTRAT D'AFFERMAGE**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- l'avenant n°4, tel que proposé, ayant pour objet :
  - de prolonger le contrat d'affermage de délégation de service public de l'eau potable pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2015,
  - d'intégrer un nouvel ouvrage,
  - de prévoir une clause particulière précisant les modalités d'utilisation du compte de renouvellement,
- tous documents utiles relatifs à ces dossiers.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-014**

## RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°7 AU CONTRAT D'AFFERMAGE**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- l'avenant n°7, tel que proposé, ayant pour objet :
  - de prolonger le contrat d'affermage de délégation de service public de l'assainissement collectif pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2015,
  - de modifier les conditions du renouvellement pour la période du 1er semestre 2015,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-015**

## RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT

**TARIFS POUR LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE PÉRIMÈTRE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

➢ **FIXE**, dans le cadre de la réalisation du diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif située dans le zonage d'assainissement collectif, les tarifs proposés ci-dessus,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-016**

## BATIMENTS

**MARCHÉ RELATIF AU CONTRÔLE PÉRIODIQUE ET À LA MAINTENANCE DES EXTINCTEURS AINSI QUE LA FOURNITURE D'APPAREILS NEUFS ET DE SUPPORTS DE SIGNALISATION INTÉRIEURE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- une convention de groupement de commande avec la Ville d'Alençon, en sachant que :
  - cette convention a pour objet la passation d'un marché pour le contrôle périodique et la maintenance des extincteurs ainsi que pour la fourniture d'appareils neufs et de supports de signalisation intérieure,
  - ce marché est conclu pour une durée de quatre ans, pour un montant minimum de 14 000,00 € HT dont 4 000,00 € HT pour la Communauté Urbaine et un montant maximum de 110 000,00 € HT dont 30 000,00 € HT pour la Communauté Urbaine,
- le marché précité, avant le lancement de la consultation en application de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-017**

## PERSONNEL

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pour tenir compte de l'évolution et de la réorganisation des services ainsi que des mouvements de personnel, il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs en transformant et créant les postes suivants :

| CREATIONS | SUPPRESSIONS | MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS | TEMPS DE TRAVAIL | DATE D'EFFET |
|---|---|---|---|---|
| 1 | | REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | TP COMPLET | 01/12/2014 |
| 1 | | ATTACHE | TP COMPLET | 01/12/2014 |
| 1 | | REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE | TP COMPLET | 01/01/2015 |
| 1 | | ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE | TP COMPLET | 01/01/2015 |
| | 1 | ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE | TP COMPLET | 01/01/2015 |
| 1 | | INGENIEUR | TP COMPLET | 01/12/2014 |

ASEM : Agents spécialisés des Ecoles Maternelles
ASEA : Assistant spécialisé d'enseignement artistique
AEA : Assistant d'enseignement artistique
PEA : Professeur d'enseignement artistique

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les transformations et créations de postes proposées ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 03/12/2014**

**N° 20141120-018**

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### REMPLACEMENT ET ÉVOLUTION DU CŒUR DE RÉSEAU DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer une convention de groupement de commandes avec la Communauté Urbaine d'Alençon pour la passation d'un marché ayant pour objet le remplacement et l'évolution du cœur de réseau de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon, étant précisé que :
  - le marché portera sur l'acquisition, l'installation et la maintenance d'une nouvelle infrastructure de cœur de réseau de dernière génération offrant de nouvelles fonctionnalités et un haut niveau de disponibilité, de fiabilité et de sécurité,
  - le marché sera passé pour une durée de trois ans et pour un montant estimatif maximum de 100 000,00 € HT,
  - les prestations de maintenance, à l'issue d'une première année gratuite, seraient d'une durée de 4 ans,
  - les frais de fonctionnement du groupement et la dépense consécutive au marché seront répartis selon la clé suivante : 45 % pour la Ville d'Alençon, 55 % pour la Communauté Urbaine d'Alençon,
  - le coordonnateur du groupement sera la Communauté Urbaine d'Alençon, ce coordonnateur étant chargé de la mise en concurrence, de la signature et de la notification du marché,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**

**N° 20141120-019**

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE FOURREAUX AVEC MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES TÉLÉCOMS

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 31 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 3 novembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - avec les opérateurs de télécommunication, les conventions de mise à disposition de fourreaux avec maintenance des infrastructures télécoms,
  - tout document relatif à ce dossier.

**Reçue en Préfecture le : 28/11/2014**